

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00283 Numéro SIREN : 950 022 012 Nom ou dénomination : DAMES DIS

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2020 sous le numéro de dépôt 2083



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

DAMES DIS

Z.A.C. des Fougerolles
Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE-AUX-DAMES

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
R.C.S. TOURS 950 022 012

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2018 au 31 Octobre 2019

Comptes certifiés conformes

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 06/03/2015, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. DAMES DIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Novembre 2018 au 31 Octobre 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	31 049 633 €
■ Chiffre d'affaires	86 118 028 €
■ Bénéfice net comptable	3 203 365 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 28/01/2020

Fabienne POHARDY

Christian PALVADEAU

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	28 312 484	18 083 047	10 229 436	9 909 660
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	81 964	73 713	8 251	2 855
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	81 964	73 713	8 251	2 855
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 679 144	18 009 334	8 669 809	8 357 478
TERRAINS	1 108 993	216 391	892 602	913 921
CONSTRUCTIONS	17 117 493	11 678 515	5 438 977	5 936 984
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 614 836	5 452 761	1 162 074	1 280 672
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	920 982	661 665	259 316	192 647
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	916 838		916 838	33 253
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 551 375		1 551 375	1 549 326
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 145 527		1 145 527	1 138 124
PRETS	388 249		388 249	393 603
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	17 599
ACTIF CIRCULANT	20 825 886	5 690	20 820 196	20 606 124
STOCKS ET EN-COURS	7 116 724		7 116 724	6 368 858
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	32 375		32 375	38 056
MARCHANDISES	7 084 349		7 084 349	6 330 802
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	898 632		898 632	789 984
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 006 445	5 690	3 000 755	2 733 784
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	902 617	5 690	896 927	815 419
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 103 828		2 103 828	1 918 365
CREANCES DIVERSES (3)	546 248		546 248	548 034
DISPONIBILITES	9 056 137		9 056 137	10 004 014
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	201 698		201 698	161 447
TOTAL GENERAL	49 138 371	18 088 737	31 049 633	30 515 784
(1) Dont droit au bail			11 419	24 271
(2) Dont à moins d'un an				210 953
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	17 907 344	17 862 595
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	12 973 825	12 461 316
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	12 873 825	12 361 316
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 203 365	3 560 509
PROVISIONS REGLEMENTEES	730 153	840 769
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>17 907 344</i>	<i>17 862 595</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	315 469	242 000
PROVISIONS POUR RISQUES	315 469	242 000
DETTES (1)	12 826 819	12 411 189
DETTES FINANCIERES (2)	1 973 113	1 759 340
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	150	5 037
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 972 963	1 754 302
DETTES D'EXPLOITATION	10 505 197	10 366 265
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 033 706	6 704 565
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 140 112	3 339 940
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	331 379	321 758
DETTES DIVERSES	320 022	257 048
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	209 901	156 817
AUTRES DETTES DIVERSES	110 120	100 231
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	28 485	28 535
TOTAL GENERAL	31 049 633	30 515 784
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 051 839 11 774 980	1 017 726 11 393 462
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	86 535 604	83 363 190
VENTES DE MARCHANDISES	84 596 699	81 759 577
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	32 566	43 058
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 488 762	1 090 287
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>86 118 028</i>	<i>82 892 923</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	60 070	5 850
TRANSFERTS DE CHARGES	65 331	156 831
AUTRES PRODUITS	292 173	307 585
CHARGES D'EXPLOITATION	80 820 084	77 351 728
ACHATS DE MARCHANDISES	66 904 733	64 061 289
VARIATION DES STOCKS	(753 546)	(417 271)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	166 440	180 812
VARIATION DES STOCKS	5 680	(14 588)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 086 521	4 447 231
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 174 847	1 176 524
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 417 926	5 081 378
CHARGES SOCIALES	1 393 151	1 341 599
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 285 497	1 261 842
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	380	5 380
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	133 469	212 000
AUTRES CHARGES	4 984	15 530
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 715 519	6 011 462
PRODUITS FINANCIERS	66 361	50 432
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	17 442	7 449
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	48 918	42 983
CHARGES FINANCIERES	35 049	36 038
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	35 049	36 038
RESULTAT FINANCIER	31 311	14 394
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 746 830	6 025 856



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	174 423	335 200
SUR OPERATIONS DE GESTION	63 807	47 747
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		176 837
REPRISES SUR PROVISIONS	110 615	110 615
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 033	50 541
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 554	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		50 541
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 479	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	166 389	284 658
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 207 923	1 260 874
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 501 932	1 489 131
<i>Total des produits</i>	<i>86 776 388</i>	<i>83 748 823</i>
<i>Total des charges</i>	<i>83 573 023</i>	<i>80 188 313</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 203 365	3 560 509
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		
	6 031	4 479

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a ouvert une agence de voyages le 8 avril 2019.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 ans ou 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	91 325	7 500	16 860	81 965
Immobilisations corporelles	25 308 670	1 601 204	230 730	26 679 144
Immobilisations financières - titres	1 138 124	7 403		1 145 527
Immobilisations financières - créances	411 203	18 918	24 272	405 849
	26 949 322	1 635 025	271 862	28 312 485

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	88 470	2 103	16 860	73 713
Immobilisations corporelles	16 951 191	1 288 874	230 730	18 009 335
	17 039 661	1 290 977 (*)	247 590	18 083 048
(*) Dont dotation :				
. linéaire		1 102 946		
. dégressive		182 551		
. exceptionnelle		5 479		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	840 770		110 616	730 154
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	242 000	133 469	60 000	315 469
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	5 380	380	70	5 690
	1 088 150	133 849 (*)	170 686 (*)	1 051 313
(*) Dont :				
. exploitation		133 849	60 070	
. financier				
. exceptionnel			110 616	

(1) Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent :

- à des litiges salariaux pour 20 k€
- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 162 k€.
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 133 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	405 849	11 419	394 430
Acomptes versés sur commandes	898 632	898 632	
Créances d'exploitation	3 006 446	3 006 446	
Créances diverses	546 249	546 249	
Charges constatées d'avance	201 699	201 699	
	5 058 874	4 664 444	394 430

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	150	150		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 972 964	1 328 206	644 758	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 505 198	10 098 116		407 082
Dettes diverses	320 023	320 023		
Produits constatés d'avance	28 486	28 486		
	12 826 820	11 774 980	644 758	407 082

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	-
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	1 169 873

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>Hypermarché</u>	<u>Drive</u>	<u>Voyage</u>	<u>Total</u>
- Vente de marchandises	77 627 369	6 969 331		84 596 700
- Production vendue (biens)	32 567	-		32 567
- Production vendue (services)	1 095 787	179 789	213 186	1 488 762
	78 755 723	7 149 120	213 186	86 118 029

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	12
- Agents de maîtrise	12
- Employés	212
	236

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 301 370 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 51 712 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dommages et intérêts	2 554	-
Amortissement exceptionnels sur mise au rebut	5 479	-
Dégrèvement d'impôt	-	63 807
Amortissements dérogatoires	-	110 615
	8 033	174 423

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	407 082
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	800 841
	1 207 923

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite. Cette charge d'impôt est diminuée d'éventuels crédits et réductions d'impôts et majorée de la contribution sociale de 3.3%.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

Ce groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale à effet du 1^{er} novembre 2018.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 848 056
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 344 124
	1 501 932

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	231 132
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	228 369

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	960 816	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 28 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 377 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées		ARMARIE
Participations		-
Créances rattachées à des participations		325 478
Prêts		-
Emprunts et dettes financières divers		963 887
Produits de participation		-
Autres produits financiers		-
Charges financières		6 031
Filiales et participations détenues		Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

DAMES DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZAC des Fougerolles - Rue Marie de Lorraine
37700 LA VILLE AUX DAMES
950 022 012 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 AVRIL 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2019

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2019 s'élevant à 3 203 365,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 203 365,21 euros

A titre de dividendes 2 800 000,00 euros
Soit 350,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 403 365,21 euros
Qui s'élève ainsi à 13 277 190,88 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 050,00 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 798 950,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2016	2 700 000 €	8 000	2 698 312,50 €	1 687,50 €
31/10/2017	2 700 000 €	8 000	1 012,50 €	2 698 987,50 €
31/10/2018	3 048 000 €	8 000	1 143,00 €	3 046 857,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 avril 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. SIMON Olivier



Strego Tours - Audit

7, rue Dora Maar
Espace Arthur Rimbaud
BP 67152
37071 TOURS Cedex 2

T : +33(0) 2 47 71 23 45

strego.tours@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 octobre 2019

Strego Tours - Audit

7, rue Dora Maar
Espace Arthur Rimbaud
BP 67152
37071 TOURS Cedex 2

T : +33(0) 2 47 71 23 45

strego.tours@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2019

DAMES DIS

SAS au capital de 1 000 000 euros

Siège social : Rue Marie de Lorraine – 37700 LA VILLE AUX DAMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2019

A l'Assemblée Générale de la SAS DAMES DIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DAMES DIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 27 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DAMES DIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Nous nous sommes assurés du caractère régulier de la méthode et de sa correcte application.

D'autre part, nous avons procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 27 février 2020 et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 30 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'f' or 'A'.

Agnès DELAMETTE

COMPTES ANNUELS

AU 31 OCTOBRE 2019



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	28 312 484	18 083 047	10 229 436	9 909 660
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	81 964	73 713	8 251	2 855
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	81 964	73 713	8 251	2 855
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 679 144	18 009 334	8 669 809	8 357 478
TERRAINS	1 108 993	216 391	892 602	913 921
CONSTRUCTIONS	17 117 493	11 678 515	5 438 977	5 936 984
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	6 614 836	5 452 761	1 162 074	1 280 672
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	920 982	661 665	259 316	192 647
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	916 838		916 838	33 253
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 551 375		1 551 375	1 549 326
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 145 527		1 145 527	1 138 124
PRETS	388 249		388 249	393 603
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 599		17 599	17 599
ACTIF CIRCULANT	20 825 886	5 690	20 820 196	20 606 124
STOCKS ET EN-COURS	7 116 724		7 116 724	6 368 858
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	32 375		32 375	38 056
MARCHANDISES	7 084 349		7 084 349	6 330 802
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	898 632		898 632	789 984
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 006 445	5 690	3 000 755	2 733 784
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	902 617	5 690	896 927	815 419
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 103 828		2 103 828	1 918 365
CREANCES DIVERSES (3)	546 248		546 248	548 034
DISPONIBILITES	9 056 137		9 056 137	10 004 014
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	201 698		201 698	161 447
TOTAL GENERAL	49 138 371	18 088 737	31 049 633	30 515 784
(1) Dont droit au bail			11 419	24 271
(2) Dont à moins d'un an				210 953
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	17 907 344	17 862 595
CAPITAL	1 000 000	1 000 000
RESERVES	12 973 825	12 461 316
RESERVE LEGALE	100 000	100 000
AUTRES RESERVES	12 873 825	12 361 316
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 203 365	3 560 509
PROVISIONS REGLEMENTEES	730 153	840 769
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>17 907 344</i>	<i>17 862 595</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	315 469	242 000
PROVISIONS POUR RISQUES	315 469	242 000
DETTES (1)	12 826 819	12 411 189
DETTES FINANCIERES (2)	1 973 113	1 759 340
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	150	5 037
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 972 963	1 754 302
DETTES D'EXPLOITATION	10 505 197	10 366 265
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 033 706	6 704 565
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 140 112	3 339 940
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	331 379	321 758
DETTES DIVERSES	320 022	257 048
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	209 901	156 817
AUTRES DETTES DIVERSES	110 120	100 231
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	28 485	28 535
TOTAL GENERAL	31 049 633	30 515 784
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	1 051 839 11 774 980	1 017 726 11 393 462
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	86 535 604	83 363 190
VENTES DE MARCHANDISES	84 596 699	81 759 577
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	32 566	43 058
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 488 762	1 090 287
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>86 118 028</i>	<i>82 892 923</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	60 070	5 850
TRANSFERTS DE CHARGES	65 331	156 831
AUTRES PRODUITS	292 173	307 585
CHARGES D'EXPLOITATION	80 820 084	77 351 728
ACHATS DE MARCHANDISES	66 904 733	64 061 289
VARIATION DES STOCKS	(753 546)	(417 271)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	166 440	180 812
VARIATION DES STOCKS	5 680	(14 588)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 086 521	4 447 231
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 174 847	1 176 524
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 417 926	5 081 378
CHARGES SOCIALES	1 393 151	1 341 599
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 285 497	1 261 842
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	380	5 380
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	133 469	212 000
AUTRES CHARGES	4 984	15 530
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 715 519	6 011 462
PRODUITS FINANCIERS	66 361	50 432
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	17 442	7 449
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	48 918	42 983
CHARGES FINANCIERES	35 049	36 038
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	35 049	36 038
RESULTAT FINANCIER	31 311	14 394
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 746 830	6 025 856

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS	174 423 63 807 110 615	335 200 47 747 176 837 110 615
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 033 2 554 5 479	50 541 50 541
RESULTAT EXCEPTIONNEL	166 389	284 658
PARTICIPATION DES SALAIRES	1 207 923	1 260 874
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 501 932	1 489 131
<i>Total des produits</i>	<i>86 776 388</i>	<i>83 748 823</i>
<i>Total des charges</i>	<i>83 573 023</i>	<i>80 188 313</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	3 203 365	3 560 509
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	6 031	4 479

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a ouvert une agence de voyages le 8 avril 2019.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 ans ou 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	5 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Suite aux travaux d'extension de l'hypermarché, la durée d'amortissement des premiers investissements immobiliers a été allongée pour que leur plan d'amortissement se termine à une date identique à celle retenue pour les derniers investissements immobiliers réalisés, les constructions formant un tout indissociable.

La société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal de ces constructions.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 8 000 actions de 125 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	91 325	7 500	16 860	81 965
Immobilisations corporelles	25 308 670	1 601 204	230 730	26 679 144
Immobilisations financières - titres	1 138 124	7 403		1 145 527
Immobilisations financières - créances	411 203	18 918	24 272	405 849
	26 949 322	1 635 025	271 862	28 312 485

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	88 470	2 103	16 860	73 713
Immobilisations corporelles	16 951 191	1 288 874	230 730	18 009 335
	17 039 661	1 290 977 (*)	247 590	18 083 048

(*) Dont dotation : . linéaire 1 102 946
. dégressive 182 551
. exceptionnelle 5 479

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	840 770		110 616	730 154
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	242 000	133 469	60 000	315 469
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	5 380	380	70	5 690
	1 088 150	133 849 (*)	170 686 (*)	1 051 313
(*) Dont :				
. exploitation		133 849	60 070	
. financier				
. exceptionnel			110 616	

(1) Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent :

- à des litiges salariaux pour 20 k€
- à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 162 k€.
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 133 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	405 849	11 419	394 430
Acomptes versés sur commandes	898 632	898 632	
Créances d'exploitation	3 006 446	3 006 446	
Créances diverses	546 249	546 249	
Charges constatées d'avance	201 699	201 699	
	5 058 874	4 664 444	394 430

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	150	150		
Emprunts bancaires (1)				
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 972 964	1 328 206	644 758	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	10 505 198	10 098 116		407 082
Dettes diverses	320 023	320 023		
Produits constatés d'avance	28 486	28 486		
	12 826 820	11 774 980	644 758	407 082

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 169 873

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>Hypermarché</u>	<u>Drive</u>	<u>Voyage</u>	<u>Total</u>
- Vente de marchandises	77 627 369	6 969 331		84 596 700
- Production vendue (biens)	32 567	-		32 567
- Production vendue (services)	1 095 787	179 789	213 186	1 488 762
	78 755 723	7 149 120	213 186	86 118 029

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	12
- Agents de maîtrise	12
- Employés	212
	236

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 301 370 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 51 712 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dommages et intérêts	2 554	-
Amortissement exceptionnels sur mise au rebut	5 479	-
Dégrèvement d'impôt	-	63 807
Amortissements dérogatoires	-	110 615
	8 033	174 423

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	407 082
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	800 841
	1 207 923

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite. Cette charge d'impôt est diminuée d'éventuels crédits et réductions d'impôts et majorée de la contribution sociale de 3.3%.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère ARMARIE.

Ce groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale à effet du 1^{er} novembre 2018.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 848 056
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 344 124
	1 501 932

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	231 132
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	228 369

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	960 816	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 28 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

() Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.*

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 377 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées		ARMARIE
Participations		-
Créances rattachées à des participations		325 478
Prêts		-
Emprunts et dettes financières divers		963 887
Produits de participation		-
Autres produits financiers		-
Charges financières		6 031
Filiales et participations détenues		Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.